



Procès-verbal du Conseil d'Établissement **Session extraordinaire (réalisée en visio-conférence)** **Du mercredi 4 octobre 2023**

Membres du conseil d'établissement (14) :

- Mme Allâtre, Proviseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Mrozek, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- M. Ouriachi, Proviseur-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- Mme Estienne, Directrice Administrative et Financière

- Mme Bernache, représentante des parents d'élèves
- Mme D'Ussel, représentante des parents d'élèves
- M. Simoni, représentant des parents d'élèves

- Mme Ballandras, représentante du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Lannuzel, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Le Cam, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Vallin, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- Mme Mullerova, représentante du personnel d'éducation

- Mme Tournier, représentante des élèves (2nde C)

Excusés :

- M. Barthélémy, représentant des élèves (Ter A)
- Mme Guichard, conseillère consulaire
- Ilona Meunier Vice-présidente du CVC
- Thea Stavric Maksimovic Vice-présidente du CVL
- M. Le Moigne, conseiller consulaire
- Mme Malcotti, conseillère consulaire

A 18h04, le quorum étant atteint (14 personnes présentes dont 14 membres sur quinze), madame La Proviseure, présidente du Conseil d'Établissement, demande à tous les participants de bien vouloir allumer leur caméra afin de pouvoir identifier les personnes. Elle déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence.

Madame la proviseure débute la séance en saluant l'arrivée de madame Estienne, nouvelle directrice administrative et financière, nommée par l'AEFE suite au départ de monsieur Gulkasehian, qui a pris ses nouvelles fonctions à la rentrée au lycée français d'Abu Dhabi.

Le nombre des votants s'élève à 14 personnes. Mme Raynal assurera le secrétariat de séance.

La Proviseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 29 juin 2023.
2. Présentation du voyage en Irlande pour les élèves de 1ère (pour vote)

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 29 juin 2023.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 29 juin 2023.

Nombre de votants : 14
0 abstention 0 vote contre 14 votes pour

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du voyage en Irlande pour les élèves de 1ère (pour vote)
(voir annexe 1 – document de présentation du voyage)

Madame la proviseure explique que la réunion de ce conseil d'établissement extraordinaire a été décidée afin de permettre de lancer les actes d'engagements et d'acheter les billets d'avion le plus tôt possible, en raison de l'augmentation progressive du coût des vols à l'approche de la date de départ.

Ce séjour concernera à priori 39 élèves de première, un parent d'élève et trois accompagnateurs. Entre le 19 et le 23 février 2024, les élèves visiteront Belfast et quelques sites d'intérêt en Irlande du nord, puis Dublin, avec un passage par l'Irlande rurale.

Le budget prévisionnel total de ce séjour est de 837 769 CZK, ce qui, rapporté au nombre de participants (40) revient à environ 21 000 CZK par personne. Par sécurité la participation maximum des familles est fixée à 22 000 CZK.

Madame la proviseure propose aux membres du conseil de donner leur accord pour l'organisation de ce séjour par un vote.

Madame Bernache, représentante des parents, exprime son mécontentement, en tant que parent d'élève de première puisque deux voyages coûteux ont été proposés aux élèves de première BFI pour la même année scolaire. Elle déplore la pression ressentie pour participer aux deux séjours, qui en résulte en l'impression de ne pas avoir d'autre choix que de participer aux deux.

Madame d'Ussel renchérit en rappelant que les parents s'étaient abstenus lors du vote concernant les voyages le 29 juin 2023. Le fait que tous les voyages n'aient pas été présentés au même moment n'a pas permis d'avoir une vision globale. Le choix pour les élèves inscrits dans le cursus BFI en première a effectivement été difficile face à cette double proposition la même année.

Madame la proviseure convient que cette situation a mis au jour une véritable difficulté et comprend la position des familles concernées. Si l'idée de présenter tous les séjours au même moment est intéressante, elle rappelle que le fonctionnement habituel est de proposer les séjours en deux temps, une première fois en juin pour les séjours allant de septembre à décembre, puis lors du premier conseil d'établissement de l'année scolaire, pour ceux se déroulant entre janvier et juin.

Malgré les remarques faites par les représentants des parents en juin, elle explique n'avoir pas voulu interdire ou reporter le voyage en Irlande afin de ne pas priver les élèves de première (qui ne sont pas en BFI) de cette opportunité.

Une charte des voyages sera proposée lors du prochain conseil d'établissement afin de formaliser des règles claires concernant les séjours proposés, que ce soit du point de vue des élèves, ou de celui des personnels, afin que deux séjours ne soient mis en concurrence la même année.

Monsieur Le Cam, représentants des enseignants, demande quelles sont les garanties concernant l'annulation et le remboursement en cas de maladie. Madame la proviseure explique que le contrat prévu avec le prestataire sur place prévoit une possibilité d'annulation pour l'ensemble du groupe avec 8 semaines de prévenance. Elle explique que la consigne, depuis la crise sanitaire, est de ne réserver que des billets d'avion avec possibilité d'annulation, toutefois les garanties proposées par les compagnies ne fonctionnent que dans le cas de maladies avérées et de réclamations soutenues par des certificats médicaux.

Madame Bernache, dont un des fils a participé au séjour en Irlande en 2023, s'étonne du niveau d'accueil à priori luxueux, des hôtels dans lesquels les élèves ont été accueillis. Elle demande s'il n'est pas possible de trouver des lieux d'accueils plus modestes et moins couteux, de type auberge de jeunesse.

Madame la proviseure rappelle que ce séjour en Irlande est organisé via un prestataire et que les enseignants n'ont pas pu visiter les hôtels préalablement. En l'occurrence le tarif proposé, de 450 euros par participant, couvre l'hébergement, les repas du matin et du soir, ainsi que l'ensemble des activités et les déplacements en car. Cela n'a pas semblé excessif au regard de la durée du séjour.

L'organisation de ce voyage est proposée au vote des membres du conseil.

Nombre de votants : 14

0 abstention

0 vote contre

14 votes pour

Le voyage en Irlande destiné aux élèves de première du 19 au 24 février 2024 et organisé par Mme O'Rourke est validé par les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 18h20 lorsque la séance est levée.



Lycée français de Prague
La Directrice

La Secrétaire de séance,
C. RAYNAL



Lycée français de Prague
La Proviseure

La Présidente,
C. ALLÂTRE

